

Organisation des interclubs : Cahier des charges – Tarification

1^{er} Janvier 2020

Catégories d'âges concernées : d'Eveil Judo à Minimes et Seniors Ne Waza

Demande d'autorisation à faire auprès du comité au moins 1 mois avant la date de l'Interclubs en lui fournissant le règlement qu'il soumettra ensuite à la LIGUE de Bourgogne pour validation.

∅ rayonnement :

- **Seuls les licenciés et les clubs affiliés à la FFJDA sont acceptés**
- Minimum : 6 clubs participants avec au moins 5 judoka par club
- 80 judoka **licenciés FFJDA** minimum
- Inscriptions sur extranet fédéral

∅ Aide comité :

- Le comité octroie 1€ par licencié après présentation du listing des licenciés participants. (Licence enregistrée site FFJDA).
- 0.80€/licencié pour le médical pour un inter club réunissant au minimum 80 licenciés dans la limite de 100€ par demi-journée (exemple : un interclubs sur 1,5 jours aurait un maximum de participation médicale de 300€)
NB : sur présentation de facture du médecin / secouriste.
- Le comité fourni listing des arbitres et Commissaires du Comité 58
- Mise à disposition possible de la présence de Thibault JOLIVEL, sur demande du club auprès du comité de la Nièvre de judo.
- Prêt possible de tapis **après demande** auprès du comité. Le transport sera à la charge du club organisateur.
- Prêt possible de matériel, après demande préalable, de 2 balances, le matériel d'arbitrage informatique (4 ordinateurs, 4 écrans, câbles, ...), une caution sera demandée, ainsi qu'une assurance.
En l'absence éventuelle de Thibault JOLIVEL, l'installation du matériel est à la charge du club organisateur.
- (Le comité ne dispose - actuellement- que de 8 chronos qui peuvent être prêtés après demande).
- Fournir un RIB avec la demande de remboursement (dans le cas où il n'aurait pas été fourni antérieurement)

∅ Organisation à la charge du club organisateur :

- **Déclaration de la manifestation** auprès de l'assurance FFJDA : date, lieu, estimation de la quantité de public.
- **ATTENTION** : Le club organisateur **doit fournir** le complément éventuel du matériel d'arbitrage nécessaire en fonction du nombre de tapis installés.
- Pour cela, le Club devra contacter des clubs qui possèdent du matériel d'arbitrage (chrono, gong, ceintures rouges,) pour compléter.
- Il devra s'assurer que les commissaires sportifs convoqués **sont en capacité** d'utiliser le matériel informatique.
- Tapis : le club assure le transport AR et leur installation.
- Arbitres et commissaires sportifs : ils seront convoqués par le club organisateur.
- Le club se charge de l'achat des récompenses et de la restauration.
- **L'Assistance médicale est obligatoire**
- *Prévoir un emplacement pour le stand RDS s'il est présent.*

Le comité départemental fera une visite amicale sur chaque Interclubs et faire progresser la formule si besoin.---- **Envoyer un exemplaire au président du Comité de la Nièvre --- CONSERVER une copie datée signée**

Nom du Club :

Président :

Dater et signature « Lu et approuvé »